

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1

Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	LARDEUX PASCAL	Licence :	014489
Président du Jury ou Arbitre*	DUVAL DANIEL	Licence :	039297
Membre du Jury	TRENEL CLAUDE	Licence :	023302
Membre du Jury		Licence :	
Commissaire technique responsable	BOUL JEAN LOUIS	Licence :	129763
Responsable du chronométrage	LARDEUX MURIELLE	Licence :	026204

^{*} Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Espoirs 85	12 ans	16 ans	85cc 2T-150cc 4T	Engagement 23€
Championnat 125 cc 2t	13 ans	***************************************	125cc	Engagement 32€
Championnat Quad	13 ans		250-750 cc suivant age	Engagement 32€
National MX1-MX2	13 ans	*****************	125-650 cc	Engagement 40€
National AMXV Vétérans	38 ans		125-650 cc	Engagement 42€

			A	

Engagement: Site Internet ---- Engagesport pour les championnat Contact ----- série Nationale ESTT, série AMXV ESTT Téléphone ----- 06-68-08-61-61 E-mail--- sylvaincrf@aliceadls.fr

Chronométrage:

Location de transpondeur : 🗖 oui 🗖 non

Tarif: 8 Caution: 200

MOTOCROSS MX Solo/Side-Car/Quad

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LIA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

□ NON ■ OUI (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs:

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques:

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Article 7 Le site de pratique

A --- \ .

Nom du site la Huttière

Capacité Moto:

Pendant les essais : 54

En manche: 45.

Capacité Quad/Side-car : Pendant les essais : 36

En manche: 30.

Caractéristiques :



- <u>Rappel</u>: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Visa de la Ligue

Visa de la FFM

Date: 12042

Date:

Date : Numéro :

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation